

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 16 mars 2022

Date de la

Convocation :

11 mars 2022

Date d’Affichage :

22 mars 2022

Objet : Délibération n° 2022-025

Aménagement d’un chemin de mémoire : Demande de subventions

**L’an deux mille vingt-deux, le seize mars à dix-huit heures quinze,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 – Nombre de pouvoirs : 1

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : M. FAURE BRAC Christian par M. CORDIER Georges.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal un aménagement de sentier pédestre sur la commune de Villard St Pancrace en mémoire aux réfugiés Espagnols et dont le montant des travaux est estimé à 32 468.10 € HT.

Considérant que ce projet d’aménagement pourrait être financé par l’Etat (FNADT) et la Région dans le cadre du programme « Espace valléen du Briançonnais 2021-2027 »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **SOLLICITE** de l’Etat et de la Région, au titre des programmes susvisés, les subventions les plus élevées possibles pour ce projet.
- **DIT** que le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention -Etat-Région (80 %)	25 974.48€
- Autofinancement	6 493.62€

Total 32 468.10 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE